



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de LANÇON-PROVENCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20230411-D23-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

Affichage : 25/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LANÇON-PROVENCE
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'An deux-mille-vingt-trois, le onze avril, à huit heures quarante-cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances,
Sous la présidence de Mme Julie ARIAS – Présidente, qui procède à l'appel des
membres.

Date de la convocation : 3 avril 2023

Membres :

En exercice	9
Présents	7
Votants	8

Présents :

Mme Julie ARIAS, Mme Pauline BECHET, Mme Marie-Cécile DEMARIE,
M. Eric LEDARD, Mme Marie-France MATILDE, Mme Fanny VIARD,
M. Jean-Louis THIVET

Absent excusé :

Mme Odile CARLETTO

Procurations :

Mme Virginie VIOLA a donné procuration à Mme Pauline BECHET

Secrétaire de séance : Mme Carine BONIFACINO - Directrice du CCAS

RAPPORTEUR : Madame Julie ARIAS

N° : 23-07

Objet : Vote du budget primitif de l'exercice 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants, ainsi que L.2311-1 à L.2343-2,

VU la Loi d'Orientatinn°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui crée par son article 7, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales (modifications des articles L.2313-1, L.3313-1et L.4313-1 du CGCT), en prévoyant qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif de l'exercice 2023,

VU la Délibération n°23-02 du 23 mars 2023 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire,

(Suite de la délibération n° 23-07)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20230411-D23-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

Affichage : 25/04/2023

VU le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal du CCAS, approuvé par la délibération n°23-05 du 11 avril 2023,

CONSIDERANT que les éléments du Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Langon Provence - CCAS - LANCON PROVENCE - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 517,33	0,00	1 517,33	1 517,33	1 517,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 517,33	0,00	1 517,33	1 517,33	1 517,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 517,33	0,00	2 517,33	2 517,33	2 517,33
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 517,33	0,00	2 517,33	2 517,33	2 517,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 517,33
---	-----------------

(Suite de la délibération n° 23-07)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20230411-D23-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

Affichage : 25/04/2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 517,33
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 517,33
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
à l'unanimité des membres présents (8 voix Pour)**

ADOpte le Budget Principal 2023 tel que synthétisé ci-dessous et précise qu'il a été voté sur chacun des chapitres pour la section de fonctionnement et sur chacun des chapitres pour la section investissement,

Compte		Montants (€)	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement					
2188	Autres immobilisations corporelles	1 517,33			
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 517,33	8 voix		
274	Prêts	1 000,00			
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	8 voix		
Total D1	DEPENSES REELLES	2 517,33	8 voix		
Total 001	Solde d'exécution de la section d'invest.	1 517,33	8 voix		
Total 274		1 000,00			
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	8 voix		
Total R1	RECETTES REELLES	2 517,33	8 voix		

(Suite de la délibération n° 23-07)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20230411-D23-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

Affichage : 25/04/2023

SECTEUR DE FONCTIONNEMENT					
60623	Alimentation	714,64			
60632	Fournitures de petit équipement	268,00			
6064	Fournitures administratives	200,00			
611	Contrats de prestations de services	65 099,00			
6188	Autres frais divers	-			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	-			
6232	Fêtes et cérémonies	12 924,00			
627	Services bancaires et assimilés	15,00			
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	6 800,00			
6281	Concours divers (cotisations)	5 557,00			
6232	location mobilière	1 000,00			
Total Chapitre 011	Charges à caractère général	92 577,64	8 voix		
6215	Personnel affecté par la collectivité de	162 400,00			
Total Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	162 400,00	8 voix		
Total Chapitre 022	Dépenses imprévues	4 877,08	8 voix		
6541	Créances admises en non-valeur	150,00			
6562	Aides	4 853,00			
6568	Autres secours	1 000,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	7 250,00			
Total Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	13 253,00	8 voix		
673	titres annulés sur exercices antérieurs	100,00			
Total Chapitre 67		100,00	8 voix		
Total D1	DEPENSES REELLES	273 207,72	8 voix		
Total Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	56 353,72	8 voix		
706	Prestations de services	53 751,00			
Total Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes	53 751,00	8 voix		
7474	Communes	160 000,00			
7478	Autres organismes	2 853,00			
7473	Département	250,00			
Total Chapitre 74	Dotations et participations	163 103,00	8 voix		
7713	Libéralités reçues	-			
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	-			
7788	Produits exceptionnels divers	-			
Total Chapitre 77	Produits exceptionnels				
Total R1	RECETTES REELLES	273 207,72	8 voix		

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Délibération adoptée :

Ont voté Pour : 8

Ont voté Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les Jour Mois et An que dessus

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LANÇON, le 11 avril 2023

Madame le Maire,

Présidente du CCAS,

Julie ARIAS

